Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels
1 ter avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP
Suivi par : Marc CHAUCHARD
Tel : 01 49 55 42 69
Fax : 01 49 55 40 06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2008-2067

Date: 04 juin 2008

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 5

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Note de Service relative aux **Modules d'Adaptation Professionnelle (MAP)** du Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » (CGEA) et de ses options « Systèmes à dominante cultures »« Systèmes à dominante élevage » « Elevage et valorisation du cheval »« Vigne et vin **»**.

Bases juridiques :

- **Arrêtés du 3 juillet 2007 et du 13 février 2008** relatifs au programme, aux grilles horaires du Baccalauréat Professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » et ses options
- **Notes de Service** DGER/POFEGTP/**N2003-2047 et N2004-2122**

Résumé : Cette note précise la définition, la procédure de validation et les délais pour la session 2008-2010 et suivantes pour la mise en œuvre des Modules d'Adaptation Professionnelle proposés par les établissements d'enseignement agricole dans le cadre de la rénovation du Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » et de ses options. Elle complète la note de service DGER/POFGTP/N2003-2047.

Mots-clés : MODULE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE - BAC PRO CGEA - DÉLAIS DE VALIDATION - PROCÉDURE

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - Inspection de l'Enseignement Agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette Note de Service a pour objet de préciser la définition, les objectifs, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la procédure de validation des **M**odules d'**A**daptation **P**rofessionnelle élaborés par les établissements de l'Enseignement Agricole.

Elle concerne **exclusivement** les **M**odules d'**A**daptation **P**rofessionnelle tels qu'ils sont décrits dans le référentiel de formation du **Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole »(CGEA)** et ses options : « systèmes à dominante cultures »« systèmes à dominante élevage »« élevage et valorisation du cheval »« vigne et vin »

Elle complète la note de service DGER/POFGTP/N2003-2047 pour ce diplôme et **autorise exceptionnellement pour la session 2008-2010 un raccourcissement des délais** dans la procédure de validation effectuée par les Services Régionaux de Formation et de développement (SRFD).

Elle comprend les annexes suivantes en correspondance avec la NS 2003-2047 :

Annexe 1 : Formulaires pour la demande de validation au DRAF/SRFD (5 pages)
- -Page 1 : objectif général et horaires
- -Page 2 : rapport d'opportunité
- -Page 3 : contenus, compétences attendues des candidats
- -Page 4 : plan de la formation et de l'évaluation
- -Page 5 : définition des CCF

Annexe 2 : formulaires d'analyse et de validation par le DRAF/SRFD (3 pages)

- -Page 1 : grille d'analyse
- -Page 2 : relevé de décision du DRAF/SRFD
- -Page 3 : bordereau de transmission de l'avis du DRAF/SRFD

Annexe 3 : tableau récapitulatif des MAP par établissement et par option

Elle comprend également deux documents portés en annexe extraits des référentiels du Bac Pro CGEA et de ses options

Annexe 4 : extrait du référentiel de formation du Bac Pro CGEA (arrêté programme du 03 07 2007)

Annexe 5 : règlement d'examen du Bac Pro CGEA (annexe A IV de l'arrêté du 13 02 2008)

LE CHARGE DE SOUS-DIRECTION POFE

JACQUES ANDRIEU

I - DEFINITION DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE (MAP)

Pour le Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » et ses options: « systèmes à dominante cultures » « systèmes à dominante élevage » « élevage et valorisation du cheval » « vigne et vin », les MAP sont définis par :

Des modalités pédagogiques réparties en cours, TP/TD, activités pluridisciplinaires et par **un volume horaire de 50 heures. (**Rappelons que dans tous les cas, la moitié de l'horaire au minimum est consacré aux Sciences et Techniques Professionnelles)

Les modalités pédagogiques et le nombre de MAP pour chaque option sont précisés dans le référentiel de formation : annexe III de l'arrêté relatif au programme du Bac Pro CGEA et ses options du 3 juillet 2007.

II - OBJECTIFS DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Ils **permettent une adaptation** de la formation au territoire et au contexte des établissements

Ils « **ouvrent** » la formation dans des domaines variés reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite de production des exploitations agricoles présentes ou susceptibles de se développer localement.

Le ou les MAP se situent dans le cadre du ou des domaines professionnels du Bac Pro CGEA mis en oeuvre par l'établissement.

Ils visent la complémentarité et l'ouverture sans être redondants avec le programme général de(s) option(s) mise(s) en oeuvre par l'établissement.

III - ÉLABORATION DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Un ou deux MAP, selon les options, sont élaborés et rédigés par les équipes pédagogiques des établissements à leur initiative en fonction des spécificités locales.

Les MAP font partie intégrante des référentiels de formation, de certification et d'évaluation du Bac Pro CGEA et de ses options.

Tous les établissements et centres de formation habilités ou non au Contrôle en Cours de Formation qui mettent en œuvre le Bac Pro CGEA doivent proposer le ou les MAP tels que prévus au référentiel de formation du Bac Pro CGEA.

IV - MODALITÉS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Le ou les MAP sont mis en œuvre dés validation par le DRAF/SRFD

Les moyens alloués sont définis sur la base des horaires signalés dans le référentiel de formation du Bac Pro CGEA et de ses options. **Des MAP communs** à plusieurs options peuvent être proposés en fonction des opportunités ou des spécificités locales.

Les classes associant les publics de plusieurs options peuvent également proposer des MAP différents selon les options.

V - EVALUATION DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Le ou les MAP sont évalués en Contrôle en Cours de Formation (CCF) organisé dans le cadre de l'épreuve E 7 pour les candidats qui bénéficient du Contrôle en Cours de Formation.

La prise en compte des notes des MAP dans le CCF ne peut s'effectuer que lorsque le ou les MAP ont reçu une validation par le DRAF/SRFD.

VI – CAS DES CANDIDATS NON SCOLARISES OU REDOUBLANTS

Les candidats libres et les candidats de la formation à distance ne préparent pas de MAP.

Les candidats ajournés peuvent garder, selon la réglementation en vigueur :

- S'ils sont redoublants, le maintien de leur note obtenue à l'épreuve E 7, si elle est supérieure ou égale à 10.
- S'ils sont non scolarisés le maintien de leur note obtenue à l'épreuve E 7.

Les candidats qui changent d'établissement ou d'orientation en cours de cycle relèvent des dispositions de la Note de Service DGER/POFE/N2007-2084 du 20 juin 2007.

VI - PROCEDURE DE VALIDATION DES MODULES D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Elle est identique à celle décrite dans la circulaire N2003-2047 du 02 07 2003. Les établissements concernés doivent s'y reporter et s'y conformer à partir de la rentrée 2009 :

Le contenu et l'évaluation des MAP sont soumis à l'appréciation du Président Adjoint du Jury lors de la validation du ruban pédagogique effectué au cours du premier trimestre de l'année scolaire d'entrée dans la formation dans les délais fixés par la circulaire N 2003-2047 du 02 07 2003.

Pour la session 2008-2010, Le DRAF/SRFD valide avant le 31 décembre 2008 le ou les MAP présentés par chaque établissement.

Pour la session 2008-2010, Les MAP validés par le DRAF/SRFD peuvent démarrer dans le courant de la première année de formation.

VII - ANNEXES

- **Annexes 1, 2, 3 en conformité avec les annexes 1, 2, 3** de la circulaire N 2003-2047 du 02 07 2003.
- **Annexe 4** : Module d'Adaptation Professionnelle tel que décrit dans le référentiel de formation du Bac Pro CGEA (extrait de l'annexe III de l'arrêté relatif au programme du Bac Pro CGEA du 03 07 2007)
- **Annexe 5** : Annexe **A** – **IV** de l'arrêté du 13 02 2008 relative au règlement d'examen du Bac Pro CGEA

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service Régional de la Formation et du Développement
adresse
code et ville
Tél :
Fax :

RECU LE

ENREGISTRE LE

ETUDIE LE

DECISION LE

Proposition de MODULE :

Module d'Adaptation professionnelle (MAP)

ETABLISSEMENT	

MODULE	**Référence :**					
MAP	**Intitulé**					

ANNEE SCOLAIRE		**CLASSE**	
		SPECIALITE	
PROMOTION		**OPTION**	

OBJECTIF GENERAL	

HORAIRE GLOBAL ELEVE		dont horaire en entreprise (pour formations à rythme approprié)	

REPARTITION DES HORAIRES ENSEIGNANTS

ENSEIGNEMENT en classe entière			ENSEIGNEMENT en groupe restreint		
DISCIPLINES	**HORAIRE**	**nom de l'enseignant**	**DISCIPLINE**	**HORAIRE**	**nom de l'enseignant**

activités pluridisciplinaires (horaire-élève) :

DISCIPLINES	HORAIRE ENS	nom de l'enseignant	DISCIPLINE	HORAIRE ENS	nom de l'enseignant	

si un stage individuel est prévu, préciser : durée, objectifs

autres situations pédagogiques :

1.Les plages grises sont réservées au SRFD
2.Rayer les mentions inutiles

MODULE	Référence :					
MAP	Intitulé					

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :
A quelle demande répond le module ?
quelles opportunités ont-elles été utilisées ?
quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ?
quel complément est apporté par rapport à la formation ?
quelle sont les partenariats mis en oeuve ? (citez les partenaires)

MODULE	Référence :					
MAP	Intitulé					

Définition du module :

écriture sous une forme conforme au référentiel de formation du diplôme concerné : objectif, contenus de formation, compétences attendues du candidat et situations pédagogiques (activités) prévues (et autres précisions)

OBJECTIF GENERAL DU MODULE : le candidat doit être capable de…

présentation éventuelle objectif 1

le module vise principalement à… Il répond à la demande…

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
	le candidat doit être capable de niveau d'exigence attendu	

présentation éventuelle objectif 2

le module vise principalement à… Il répond à la demande…

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
	le candidat doit être capable de niveau d'exigence attendu	

présentation éventuelle objectif 3

le module vise principalement à… Il répond à la demande…

CONTENUS de formation	COMPETENCES ATTENDUES	SITUATIONS PEDAGOGIQUES
	le candidat doit être capable de niveau d'exigence attendu	

MODULE	Référence :					
MAP	**Intitulé**					

Plan de réalisation du module

DEROULEMENT DES OBJECTIFS DU MODULE, CALENDRIER DES EPREUVES CERTIFICATIVES ET DES STAGES

2O../2O.. (année 1)	NOMS DES ENSEIGNANTS	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	NOMS DES ENSEIGNANTS	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
2O../2O.(année 2)	NOMS DES ENSEIGNANTS	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	FEVRIER
	NOMS DES ENSEIGNANTS	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	

1les zones grisées sont réservées au SRFD
2.Indiquer les masses horaires par enseignant

MODULE	Référence :					
MAP	Intitulé					

CCF

Place prévue du CCF dans le ruban pédagogique

Objectifs évalués, modalités de déroulement

nature de l'évaluation : orale, pratique, avec document, en situation professionnelle….

N°	Objectifs évalués du module (1)	Modalités de déroulement de l'épreuve (2)	coef	documents (3)

(1) indiquer le numéro d'objectif et son libellé
(2) préciser les autres modules (situation intermédiaire d'évaluation)
(3) documents transmis au jury qui constituent le dossier de l'épreuve certificative

PREFECTURE DE LA REGION
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service Régional de la Formation et du Développemer

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

N/Ref :M
V/Réf : m
Dossier suivi par
Ligne directe :
Objet : validation MODULE LOCAL MAP

Monsieur le Chef d'Etablissement

A , le

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	OBSERVATIONS
notification concernant le (ou les) module local (locaux) : (à préciser)		
fiche d'analyse (le cas échéant)		pour votre information et prise en compte des observations

Le Chef du Service Formation Développement

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service Régional de la Formation et du Développement

Dossier suivi par :

NOTIFICATION DE VALIDATION DE MODULES LOCAUX

MAP	Référence :	code et	classe	promotion	mot clé	année présentation
	Intitulé					
	Année scolaire	**20.. -20..**				

ETABLISSEMENT :

OPTION : option

Spécialité : specialité

Support :

Nombre d'heures :

Date de réception au S.R.F.D. :

AVIS DU SRFD **VALIDÉ** **REFUSÉ**

OBSERVATIONS	

A , le

Chef du Service Régio
rmation et du Dévelop

OUTIL D'ANALYSE

ETABLISSEMENT

MAP					année présentation
	20.. -20..				
CLASSE CONCERNEE	**classe**	**option**	**specialité**		**promotion**
aide à la décision de validation : quelques critères…	**OUI**		**NON**		**OBSERVATIONS**
1. Pertinence du projet : relativement					
au référentiel professionnel					
au projet éducatif de l'établissement					
à l'environnement professionnel					
au projet d'insertion					
à l'environnement socioculturel					
2. Rapport d'opportunité					
Il présente les raisons du projet					
il présente le contexte					
il présente l'intérêt dans le cadre de la formation					
il présentente les collaborations extérieures					
il donne des éléments sur la faisabilité du partenariat					
3. Écriture et organisation					
Présentation et objectif général bien définis					
compétences précisées					
situations pédagogiques décrites					
enseignements précisés avec durée					
formation pratique					
Calendrier ou plan de déroulement					
Intervenants extérieurs					
4. Evaluation					
Objectifs ou compétences évalués					
Modalités de déroulement explicitées					
documents qui seront transmis au jury					
5. Formation pratique en milieu professionnel					
Justification et cohérence					
Durée et lieu					
Suivi des élèves					
Avis du Conseil d'Administration					
CONCLUSION	**VALIDÉ**		**REFUSÉ**		**avis demandé à l'inspection de l'enseignement agricole**
OBSERVATIONS					

ETABLISSEMENT

RECAPITULATIF DES MAP BAC PRO CGEA POUR L'ANNEE 20 /20

MODULES 20 -20

CLASSES	SPECIALITE	1ère année	2ème année	intitulé du module	durée	période de réalisation	enseignants concernés	année de présentation à la validation

MODULES 20 -20

CLASSES	SPECIALITE	1ère année	2ème année	intitulé du module	durée	période de réalisation	enseignants concernés	année de présentation à la validation

MODULE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

Les modules d'adaptation professionnelle (MAP) ont pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite de production des exploitations agricoles.

Ces modules se situent dans le cadre du domaine professionnel. Ils peuvent prendre des formes diverses, et traiter de thématiques variées.

Il peut s'agir, par exemple :

- de l'étude de la conduite d'une deuxième production,
- de l'étude de fonctions complémentaires de la production (accueil, transformation, commercialisation…)
- de l'étude d'un mode alternatif de conduite de production…
- de l'étude de l'entraînement d'autres types de chevaux, dans une autre discipline (attelage, loisir)
- de l'étude de la commercialisation des chevaux…
- etc.…

Le nombre de MAP varie selon les options :

- **Deux modules pour les options « systèmes à dominante cultures » et « systèmes à dominante élevage »**
- **Un module pour les options « élevage et valorisation du cheval » et « vigne et vin »**

En effet, pour ces deux dernières options, des fonctions complémentaires de la production (Valorisation pour l'option E.V.C, et Transformation pour l'option V.V) sont d'ores et déjà abordées de façon systématique dans le cadre des modules d'option.

Dans tous les cas, la moitié de l'horaire au minimum est consacré aux Sciences et Techniques Professionnelles.

Les MAP doivent viser la complémentarité et l'ouverture : Dans les options qui comportent deux MAP, les équipes pédagogiques devront veiller à ce qu'ils ne soient pas redondants (en particulier, un seul de ces deux MAP pourra se rapporter à l'étude de la conduite d'une deuxième production).

Les MAP sont laissés à l'initiative de l'établissement. Ils sont rédigés par les équipes pédagogiques, et doivent être validés avant le début de la formation par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt.

Options « systèmes à dominante cultures » et « systèmes à dominante élevage »

Horaires pour l'élève Disciplines	Cours	TP/TD	Activités pluridisciplinaires	TOTAL*
Sciences et techniques professionnelles	28	14	8	50
Non affecté	14	14	22 (30)	50
• TOTAL	42	28	30 (30)	100

Ces horaires s'entendent pour les deux modules

- **Options « élevage et valorisation du cheval » et « vigne et vin »**

Horaires pour l'élève Disciplines	Cours	TP/TD	Activités pluridisciplinaires	TOTAL
Sciences et techniques professionnelles	14		11	25
Non affecté		14	11(22)	25
• TOTAL	14	14	22 (22)	50

NS MAP BAC PRO CGEA - ANNEXE V
(ANNEXE A IV : REGLEMENT D'EXAMEN)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA)			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public ou privé habilité		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
EPREUVES	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Expression et monde contemporain MG1 : Connaissance et pratique de la langue française MG4 : Education culturelle et communication	MG1-MG4	3	Ecrite	2 h 30	CCF		Ecrite	2 h 30
MG5 : Monde contemporain	MG5	1	Ecrite *	2 h 00	CCF		Ecrite	2 h 00
E2 : Langues vivantes MG2 : Connaissance et pratique d'une langue étrangère	MG2	1	CCF		CCF		Orale	0 h 30
E3 : Education physique et sportive MG3 : Education physique et sportive	MG3	1	CCF		CCF		Pratique et orale	
E4 : Mathématiques et sciences MP1 – MP2 – MP3	MP1 MP2 MP3	4	Ecrite et orale *	3 h	CCF		Ecrite et orale	3 h 20
E5 : Sciences appliquées et technologie MP111-A ou MP121-Aou MP131 ou MP 141	MP111-A ou MP121-A ou MP131 ou MP 141	2	Ecrite	2 h 30	CCF		Ecrite	2 h 30
E6 : Le milieu professionnel MP4 : Formation en milieu professionnel	MP4	3	Orale s'appuyant sur un écrit	0 h 30	Orale s'appuyant sur un écrit	0 h 30	Orale s'appuyant sur un écrit	0 h 30
E7 : Pratiques professionnelles MP11 et MP12 et **MAP** et - MP111-B, MP112, MP113 ou - MP121-B, MP122, MP123 ou - MP142, MP141, MP144	MP11 , MP12, **MAP** et - MP111-B, MP112, MP113 ou - MP121-B, MP122, MP123 ou - MP142, MP141, MP144	5	CCF		CCF		orale	0 h 30
E7 : Pratiques professionnelles (spécialité EVC) MP11 et MP12 et **MAP** et MP132, MP131, MP134	MP11 , MP12, **MAP** MP132, MP133, MP134	5	CCF		CCF		orale pratique	0 h 30 1 h 30
E8 : Epreuve facultative								

MF : Langue vivante 2 Ou autres activités	MF							

* Epreuve comportant des travaux en cours de formation